

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE****ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS****OBJET :****ACTUALISATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS****N° CS2025-67**

Nombre de délégués titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués

Présents : 25

Pouvoirs : 5

REPUBLIQUE FRANCAISE**Pôle métropolitain du Genevois français****SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL****Séance du 26 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 19 septembre 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- **Délégués titulaires** :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - M. Patrice DUNAND - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Max GIRIAT - M. Christophe ARMINJON - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE - M. Denis MAIRE - M. Julien BOUCHET - M. Christophe SONGEON - M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Claude THABUIS - Mme Catherine BRUN - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - M. Eddi ETIENNE - M. Sébastien JAVOGUES

- **Délégués suppléants** :

M. Bernard VUAILLAT suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Alban MAGNIN, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

- **Délégués représentés** :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON - M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE - Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien BOUCHET - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES - M. Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés** :

Mme Christine DUPENLOUP - Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert BERTRAND - Mme Marie-

Pierre BERTHIER – M. Claude MANILLIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – Mme Nadine JACQUIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Florent BENOIT – M. Philippe MONET – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Yves MASSAROTTI – Mme Carole VINCENT – M. Cyril DEMOLIS – M. Benjamin VIBERT – M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS 2025-45 en date du 7 février 2025 portant actualisation du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2025, il nécessaire de modifier le tableau des emplois.

Il est ainsi proposé de :

- Modifier un poste d'Attaché territorial en Attaché territorial principal,
- Modifier un poste d'ingénieur territorial en ingénieur principal territorial,
- Rectifier le nombre de poste d'adjoints administratifs.

Filière administrative :

Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 6 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché principal territorial dont un à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 12 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

Catégorie B

- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 3 emplois permanents à temps complet au grade rédacteur principal de 2^{ème} classe

Catégorie C :

- 4 emplois permanents à temps complet au grade d'adjoint administratif
- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Filière technique :

Catégorie A

- 5 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial
- 6 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 des budgets primitif et supplémentaires 2025.

Pôle métropolitain du Genevois français				
BUDGET PRINCIPAL			BP 2025	
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire(s)
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
Total emplois fonctionnels		1	1	
Filière administrative				
Attaché principal	A	6	6	
Attaché	A	12	12	8
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	3	2	
Rédacteur	B	0	0	
Adjoint administratif	C	4	2	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Total Filière administrative		29	26	8
Filière technique				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire(s)
Ingénieur principal	A	5	5	
Ingénieur	A	6	5	3
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			

Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1ère classe	C			
Adjoint Technique principal 2ème classe	C			
Adjoint Technique 1ère classe	C			
Adjoint Technique 2ème classe	C			
Total Filière technique		11	10	3
Total		41	36	11

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/09/2025

Publié ou notifié le 30/09/2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN



A large, faint, handwritten signature is written over the circular seal.

Le Président,
Christian DUPESSEY



A large, faint, handwritten signature is written over the circular seal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.